CABINET WILSON
IMMOBILIER

+33 (0)4 42 70 17 01

Barème TTC d'honoraires des Ventes

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 49 900 €	14 %
De 50 000 € à 99 900 €	10 %
De 100 000 € à 299 900 €	8 %
De 300 000 € à 499 999 €	6.5 %
500 000 € et plus	5.5 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)
Honoraires TTC (zone tendue)

Entremise / négociation : Un mois de loyer déduction faite des honoraires de visite, constitution du dossier et de l'état des lieux (si supérieur) pour le Bailleur.
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail2 : 10€ par m2 pour le bailleur et 10€par m2 pour le locataire.
Etat des lieux location: 3€ par m2 pour le bailleur et 3€ par m2 pour le locataire

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
Honoraires TTC sur la base du loyer annuel HT

Entremise et négociation : 3% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire
Rédaction du bail : 4% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire
Etat des lieux : 3% à la charge du locataire et le même montant à la charge du propriétaire

• En cas de collaboration avec un confrère, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat.